

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANTS

Village Ultra Marin 2019

À RETOURNER AVANT LE VENDREDI 17 MAI 2019 A :



Association Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan
39 quater rue Albert 1^{er} – 56000 Vannes

ou @

camille@ultra-marin.fr

IDENTIFICATION

Raison sociale :

Adresse :

Code postal et ville :

Nom du responsable :

Fonction :

Tél : Port :

Email :

Site internet :

BADGES

Dès votre arrivée sur le village, vos badges vous seront remis en main propre. Merci de bien vouloir indiquer ci-dessous le nombre de personnes sur votre stand.

Nombre de personnes : 1 2 3 4

REPAS

L'organisation offre les repas du vendredi midi et du samedi midi **pour deux personnes**. Si vous souhaitez bénéficier de ces repas, veuillez en inscrire le nombre en page 2. Les repas supplémentaires seront à votre charge - cf. page 2.

COMMUNICATION

Nom de votre stand

Nous présenterons la liste des exposants du Village Ultra Marin 2019 sur notre site internet ainsi que sur grand écran lors de l'événement. Votre **logo** et une **vidéo de moins d'une minute** pourront être diffusés.

- ▶ Merci de nous envoyer votre logo et, si vous le souhaitez, une vidéo de moins d'une minute en haute définition par mail à camille@ultra-marin.fr

Effectuerez-vous une opération de communication lors du village (lots à gagner, promotion, jeux concours, etc.) ? Si oui, pouvez-vous décrire cette opération :

.....
.....
.....

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANTS

Village Ultra Marin 2019

LOCATION DU STAND (TTC)

La location du stand comprend une table, deux chaises, une place de parking, les repas du midi pour deux personnes (vendredi et samedi), la diffusion de votre logo et d'une vidéo de moins d'une minute et un accès au stand VIP.

TARIFS Stand	12,5m ²	25m ²	50m ²
Organisateurs de courses	<input type="checkbox"/> 285€	<input type="checkbox"/> 525€	-
Professionnels	<input type="checkbox"/> 570€	<input type="checkbox"/> 1 050€	<input type="checkbox"/> 1 600€

Compris dans la location			
PARKING	Souhaitez-vous une place de parking ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
REPAS	Souhaitez-vous bénéficier des repas du :	Vendredi midi :	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
		Samedi midi :	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2

EN OPTION (TTC)

ELECTRICITE	50€	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
REPAS supplémentaires	12€ / personne	Vendredi midi : x 12€	Samedi midi x 12€
AUTRES (à préciser)			

COMMUNICATION			
Prestations	Dimensions	Tarifs	Cochez
Votre publicité dans les sacs des coureurs 8 000 flyers Flyers à nous remettre avant le 31 mai 2019	-	500€	<input type="checkbox"/>
Encart sur la brochure 15 000 exemplaires Fichier à nous remettre avant le 12 avril 2019	1/16 page (100 x 32 mm)	180€	<input type="checkbox"/>
	1/8 page (100 x 72,5 ou 200 x 32 mm)	280€	<input type="checkbox"/>
	1/4 page (200 x 75 ou 100 x 145 mm)	490€	<input type="checkbox"/>
	1/3 page (200 x 95 mm)	660€	<input type="checkbox"/>
	1/2 page (200 x 140 mm)	960€	<input type="checkbox"/>
	1 page (200 x 280 mm)	1 820€	<input type="checkbox"/>
Passage de votre vidéo sur l'écran géant	Vidéo entre 1 et 10 minutes	220€	<input type="checkbox"/>

Fait à

Le

Signature :

TOTAL Location du stand €
TOTAL Options (Electricité, Repas, Communication) €
<i>Remise de 10% si vous prenez un stand et une prestation communication</i>	
TOTAL A REGLER €

Veillez joindre **un acompte de 50%** du montant de votre réservation par chèque bancaire, à l'ordre de l'Association Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan.

Seules les demandes accompagnées du règlement de l'acompte seront prises en compte.

Le solde de votre paiement devra être réglé avant le 17 mai 2019.

REGLEMENT

Village Ultra Marin 2019



ARTICLE 1

La demande de location d'un stand doit être établie sur l'imprimé « Fiche inscription ». Ce contrat ainsi que le règlement du village doivent obligatoirement être complétés et signés par une personne habilitée à représenter la société.

ARTICLE 2

L'aménagement des stands devra être fait par les exposants. Il sera sous leur responsabilité exclusive. Les exposants sont tenus de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les horaires définitifs du village et de l'installation seront communiqués ultérieurement (début juin).

ARTICLE 3

L'exposant est tenu de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile en cas de dommages corporels, matériels et immatériels éventuels.

ARTICLE 4

Le matériel mis à la disposition de l'exposant devra être rendu dans l'état de départ. Si un dégât est constaté, le dommage sera alors à la charge de l'exposant.

ARTICLE 5

L'Association de l'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® décline toute responsabilité en cas de disparition, destruction, de vol du matériel et/ou des objets personnels appartenant aux exposants.

ARTICLE 6

Les exposants s'engagent à distribuer leur publicité uniquement sur leur stand.

Aucune voiture ne sera acceptée sur l'esplanade du port de Vannes pendant l'événement.

ARTICLE 7

L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement du Village Expo de l'Ultra Marin et déclare le respecter. Tout comportement irrespectueux envers les autres exposants, public, organisateurs ou bénévoles sera retenu pour l'attribution d'un stand l'année suivante.

Fait à, le

Cachet

Signature